Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	10004317
Taille de pneu valide	17.5 L - 24
LI / SI / PR	139 A8, 8 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	LG 306

BKT
GROWING TOGETHER

Indications et caractéristiques

- Pneu de pelouse avec une excellente surface de contact pour un moindre tassement du sol.
- Épaulement arrondi pour une protection optimale de la couche végétale.
- Grande profondeur de profil associée à une carcasse robuste pour une performance kilométrique élevée et une protection contre les dommages (perforations).

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

26.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	10004317
EAN	8903094513161
Taille de pneu valide	17.5 L - 24
LI / SI / PR	139 A8, 8 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	LG 306
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	67,30
Taille de jante recommandée	W15L
Pression maximale de l'air [bar]	1,80
Largeur du pneu [mm]	455
Diamètre extérieur du pneu [mm]	1241
Stat. Rayon (SLR) [mm]	556
Circonférence de roulement [mm]	3708
Profondeur du profil [mm]	20,5
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
139 A8	2430	40		1,80	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.